

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-

soute: **Usiflamme, Villars-sur-Glâne**
2. Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Riche-

mont International SA, Villars-sur-Glâne
3. Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4. Date de la décision: 25.09.2002
5. Echéance de préavis des créances: **15.11.2002**
6. Adresse pour la déclaration des créances: Lenz & Staehe-

lin, avocats, à l'aattention de Maître Jean-Blaise Eckert,

Grand'Rue 25, Case postale, 1211 Genève 11
7. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers

de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-

tions.
8. Remarques: Les actifs et les passifs de la société dissoute

sont repris par voie de succession universelle par la société

Richemont International SA, à Villars-sur-Glâne. L'atten-

tion des créanciers est attirée sur le fiat que la société se ré-

serve la faculté de procéder à une répartition anticipée des

actifs, conformément à l'article 745 al. 3 CO.
- Etude de Mes Poncet & Buhler, Notaires

1205 Genève
- (00682400)